



INSTITUT DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES –
POLE REGIONAL DE FORMATION DES REGIES
FINANCIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE

DIRECTION GENERALE



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



Concours Spécial d'Entrée 2023
« Guinée Équatoriale »

Fiche de Candidature

Noms :

Prénoms :

Sexe :

Masculin

Féminin

Filières retenues pour le Concours Spécial :

Liste des filières :

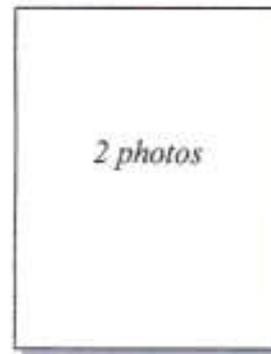
- Administration économique et financière
- Douane
- Impôts
- Trésor

Attention :

L'ordre de préférence sera pris en compte lors de la proclamation des résultats.

Indiquez votre filière de préférence dans l'ordre décroissant :

1	
2	
3	
4	

I. Etat civil :

Date de naissance :

<i>jour</i>	<i>mois</i>	<i>année</i>

Lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Marié(e)

Célibataire

Nombre d'enfants :

Adresse :

Téléphone :

Email :

II. Diplômes (Baccalauréat + Diplômes Universitaires) :

Année	Intitulé	Etablissement

III. Expérience professionnelle :

Je déclare que toutes les indications et pièces que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma candidature, et peut entraîner des poursuites pénales à mon égard.

Lieu et date :**Signature du Candidat :**

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature comprend :

- Une (01) Fiche de Candidature dûment remplie et signée. Cette Fiche peut être retirée à la Représentation de la CEMAC à Malabo, à la Direction des Etudes de l'IEF-PR à Libreville au Gabon, auprès du Correspondant National de l'IEF-PR en Guinée Equatoriale, ou du Point Focal de l'IEF-PR à Malabo, ou téléchargée sur le site internet de l'IEF-PR à l'adresse « www.ief-cemac.org » ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Une Copie d'Acte de naissance légalisée par une autorité compétente ou du jugement supplétif tenant lieu datant de moins de trois (03) mois ;
- Un Extrait de Casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un Certificat Médical datant de moins de trois mois reconnaissant le candidat apte physiquement et indemne de toute affection incompatible avec l'exercice de fonctions publiques ;
- Une Copie certifiée conforme du Baccalauréat datant de moins de trois (03) mois ;
- Une Copie certifiée conforme de chaque Diplôme d'études supérieures datant de moins de trois (03) mois ;
- Un Reçu de paiement des frais de concours non remboursables fixés à cinquante mille (50 000) francs CFA, payables en numéraire à la Représentation de la CEMAC à Malabo, ou à la Direction Générale de l'IEF-PR à Libreville.

Partie réservée à l'administration :

Décision : Autorisation

Rejet